

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 AVRIL 2025 – 19H30

ORDRE DU JOUR

Nomination du secrétaire de séance

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 mars 2025

II – Présentation de « la journée action cinéma » du 8 juin 2025 proposée par le cinéma la Trace de Villard et de la demande de participation financière exceptionnelle par l'association crèche Badaboum

III- Délibérations

2025-11 : Subvention départementale dans le cadre du soutien à la médiation dans les salles de cinéma classées art et essai du Département de la Haute-Savoie

2025-12 : Demande de subvention au titre des amendes de police 2025

2025-13 : Intention de préempter parcelles A1150, A1529, A1752, A1570

2025-14 : Participation financière exceptionnelle au profit de l'association crèche Badaboum

Rapport des commissions

Informations Diverses

Assemblée présidée par Monsieur Pierrick DUFOURD, le Maire

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Jean-Louis GAVORY, Madame Sophie MARGAS, Monsieur Roland PINGET, Madame Sophie WILHELM- CANIZARES.

EXCUSES : Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur Quentin HUDRY, Monsieur William ROSAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Paul COSTAZ est nommé secrétaire de séance.

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 mars 2025.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Présentation de « la journée action cinéma » du 8 juin 2025 proposée par le cinéma la Trace de Villard et de la demande de participation financière exceptionnelle par l'association crèche Badaboum

M. Thierry Georgel, gérant du cinéma la Trace de Villard présente « la journée action cinéma » ; 2^{ème} édition, prévue le dimanche 8 juin 2025 de 10h30 à 18h. Au programme, 15 à 18 modules pour faire découvrir le cinéma, ouvert à tout public, ateliers participatifs avec costumes et maquillage, stand sur le handicap, maquillage enfant, découverte des effets spéciaux au cinéma, séances cinéma et tournage animalier dans la journée. Des partenaires sont attendus, comme la librairie la bouquineuse de Boège, des comédiens...
Un arrêté provisoire de la circulation et du stationnement est prévu du 6 au 9 juin 2025.

Mme Pauline Buinoud, directrice, accompagnée de Mme Céline Keller, vice-présidente de l'association crèche Badamoum présentent la demande de participation financière exceptionnelle à la suite de la dernière visite de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I) qui a émis des recommandations concernant la sécurité et l'ergonomie des professionnels.

Après analyse, des travaux dans la zone de change des enfants sont nécessaires pour répondre à ces recommandations. Un dossier de subvention a été monté par la crèche Badaboum auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) mais elle a besoin d'un soutien financier des communes pour la compléter et l'obtenir. Les travaux s'élèvent à 18 805€ subventionnés à hauteur de 80% soit 15 044€, reste à charge 3 761€. La somme de 538€ est demandée aux sept communes qui subventionnent l'association pour financer le reste à charge après obtention de la subvention.

III– Délibérations

2025-11 : Subvention départementale dans le cadre du soutien à la médiation dans les salles de cinéma classées art et essai du Département de la Haute-Savoie

Pour aider les exploitants de salles art et essai de Haute-Savoie à développer des projets de médiation avec leurs publics, le Département de la Haute-Savoie souhaite s'associer à la politique de reconquête des publics portée par le Centre National du Cinéma (CNC). Aussi la collectivité accompagnera l'engagement exceptionnel sur l'année 2025 du CNC consistant à s'associer aux collectivités locales dans une dynamique de 1 euro de soutien du CNC pour 1 euro engagé par la collectivité, en vue de soutenir les projets et l'emploi de postes de médiateurs (trices) dans les salles de cinéma.

L'article L3232-4 du code général des collectivités locales mentionne que l'avis favorable du conseil municipal de la commune sur laquelle le cinéma est installé est requis.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité de :

D'EMETTRE un avis favorable pour le versement d'une subvention par le Département dans le cadre du soutien à la médiation dans les salles de cinéma classées art et essai, à la société « La Trace », cinéma à Villard.

2025-12 : Demande de subvention au titre des amendes de police 2025

Le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police avant le 30 avril 2025 pour les projets suivants :

- Travaux de renforcement de la signalisation pour la traversée de bovins RD12 avec équipement dynamique, commande manuelle et alimentation par panneaux solaires. Demande faite par le GAEC de Miribel auprès du Département :

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 24 900 € H.T. subventionné à hauteur de 80% par le Département de la Haute-Savoie.

- Travaux d'aménagement de la route du Col du Perret afin de sécuriser la circulation des piétons avec marquage au sol et panneaux lumineux par alimentation par panneaux solaires.

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 8 996 € H.T. subventionné à hauteur de 30% à 80% par le Département de la Haute-Savoie.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 7 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions, décide à la majorité de :

Concernant les Travaux de renforcement de la signalisation pour la traversée de bovins RD12 :

DECIDE de faire réaliser les travaux sur l'année 2025 pour un montant prévisionnel de 24 900 € H.T subventionné à hauteur de 30% à 80% par le Département de la Haute-Savoie.

DECIDE que la part financière non subventionnée par le Département de la Haute-Savoie soit à la charge exclusive du GAEC de Miribel, demandeur, et que toute dépense financière concernant l'entretien et l'alimentation des équipements ne soit pas à la charge de la commune.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, décide à l'unanimité de :

Concernant les travaux d'aménagement de la route du Col du Perret afin de sécuriser la circulation des piétons avec marquage au sol et panneaux lumineux par alimentation par panneaux solaires :

DECIDE de faire réaliser les travaux sur l'année 2025 pour un montant prévisionnel de 8 996 € H.T subventionné à hauteur de 30% à 80% par le Département de la Haute-Savoie.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2025 pour les opérations susvisées.

2025-13 : Intention de préempter parcelles A1150, A1529, A1752, A1570

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu en mairie, une information de l'office notarial Raffin-Renand-Barse de Viuz-en-Sallaz, de vente de parcelles boisées sur la commune lieudit Chaffaux par M. DUFOURD Serge. Sur conseil de M. Ravanel de l'Office National des Forêts, il peut être intéressant de préempter sur ces parcelles boisées qui possèdent une valeur forestière intéressante et la parcelle n° A1529 étant mitoyenne à une parcelle communale.

Monsieur le Maire expose son intention de préempter sur les parcelles A1150 les Chaffaux, A1529 Grange Bansou, A1752 Bois des Feux, A1570 La Feulatire, dans le cadre du droit de préemption urbain prévu par les articles L331-22 et L331-24 du Code forestier.

Il souhaite exercer cette option d'achat, et ce, selon les conditions et prix proposés dans la lettre recommandée du 27 mars 2025 du notaire nous informant de la vente de ces parcelles, soit quatre cent quatre euros et trente centimes (404,30€) payable comptant.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'intention de préempter sur les parcelles A1150 les Chaffeux, A1529 Grange Bansou, A1752 Bois des Feux, A1570 La Feulature, dans le cadre du droit de préemption urbain prévu par les articles L331-22 et L331-24 du Code forestier.

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique de vente

ACCEPTE les conditions de vente comme stipulé dans la lettre recommandée de l'office notarial Raffin-Renand-Barse de Viuz-en-Sallaz à savoir que l'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois, s'acquittera à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis, s'acquittera tous les frais de la vente (environ 550€).

2025-14 : Participation financière exceptionnelle au profit de l'association crèche Badaboum

L'association crèche Badaboum, représentée par Mme Pauline Buinoud, directrice, accompagnée de Mme Céline Keller, vice-présidente est invitée en cette séance du conseil municipal du 15 avril à 19h45 pour indiquer que suite à la dernière visite de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.), des recommandations concernant la sécurité et l'ergonomie des professionnels ont été notifiées.

Après analyse, des travaux dans la zone de change des enfants sont nécessaires pour répondre à ces recommandations. Un dossier de subvention a été monté par la crèche Badaboum auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) mais elle a besoin d'un soutien financier des communes pour la compléter et l'obtenir. Les travaux s'élèvent à 18 805€ subventionnés à hauteur de 80% soit 15 044€, reste à charge 3 761€. La somme de 538€ est demandée aux sept communes qui subventionnent l'association pour financer le reste à charge après obtention de la subvention.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité :

D'ACCORDER une participation financière exceptionnelle de **538€** au profit de l'association crèche Badaboum pour répondre aux recommandations suscitées.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

COMMISSION TRAVAUX/RESEAUX

Monsieur Roland Pinget indique que la commission réseaux s'est réunie samedi 12 avril à 10h pour faire le tour des routes et des besoins en travaux de voirie. Un rendez-vous a été pris avec un représentant de la société COLAS, dans le cadre du marché accord-cadre, le 23 avril prochain.

Il a vu avec François, agent technique, pour cloisonner le grenier pour que les associations de la commune puissent ranger leur matériel.

Il est demandé de faire poser un panneau « attention gravillons » à la Fully.

La société proximark poursuit le marquage du chaudiou, il est prévu que la société fasse raboter les marquages « cédez le passage » au niveau des priorités à droite.

SIVU SCOLAIRE

Monsieur Christophe Bossu indique que M. Kévin Fleury a été radié des effectifs du SIVU scolaire à la suite d'un abandon de poste depuis le 28 mars dernier. Mme Vanessa Hennecken le remplacera au service périscolaire de Villard après les vacances de printemps.

Il indique qu'il a reçu samedi 12 avril dernier à 9h30, en présence de M. Jean-Louis Gavory et Mme Florence Bouvet, les parents d'un élève de maternelle qui rencontre des problèmes en collectivité durant le temps de cantine. Un Projet d'Accueil Personnalisé (P.A.I.) a été suggéré. Le comportement de l'enfant sera étudié la semaine prochaine pour aviser, déjà 2 avertissements ont été donnés. Les élus conseillent de suivre le règlement.

COMMUNICATION

Monsieur Jean-Louis Gavory indique que le nouveau site internet de la commune a été mis en ligne depuis le 7 avril dernier. Il renouvelle ses remerciements à Mmes Emilie Bernaz et Maryline Parent.

A la suite du mot du Maire dans le dernier Villard Infos n° 9, il souhaite également s'exprimer sur le projet non retenu de l'école maternelle de Villard en conseil communautaire du 24 mars dernier.

« Il est noté à la fin du mot du Maire « nous vivons dans un pays démocratique... ». La définition du mot démocratie dans le dictionnaire le Petit Robert est la suivante : « la démocratie repose sur le respect de la liberté et de l'égalité des citoyens. »

Ce qui me rappelle la devise officielle de la république française : Liberté, Egalité, Fraternité, celle qui est au fronton de notre mairie.

Liberté : d'expression pour le président de la communauté de Communes de la Vallée Verte (C.C.V.V.), c'est un vote à bulletin secret, c'est la liberté de ne pas demander de subvention pour le projet de l'école maternelle et celle d'accréditer un financement en grande partie par le Conseil Départemental de Haute-Savoie qui de fait est le décideur.

Egalité : pas pour les parents des communes de Villard et Burdignin qui ne bénéficient pas, eux, d'une école maternelle de proximité ni de transport scolaire pour amener et récupérer les enfants à l'école maternelle intercommunale de Boège.

Fraternité : Les aînés ont dit : « on a donné notre eau ! », on a abandonné notre station d'épuration qui fonctionnait pour dépanner d'autres communes de la vallée verte qui n'étaient pas aux normes de l'assainissement et qui se voyaient refuser tout projet de construction. J'ajouterai également le mot « solidarité » qui nous a fait cotiser, nous, pour les Alpes du Léman.

Le projet de l'école maternelle de Villard a été voté en 2021 par accord de principe avec la C.C.V.V. Du temps passé en réunions de préparation, de l'argent public de la commune de VILLARD dépensé pour l'achat d'un terrain, bornage, étude de sol, concours d'architecte. L'école maternelle de Villard n'était pas un caprice mais un réel besoin comme d'autres communes qui, elles, ont eu leur école maternelle financée par la CCVV et qui se sont opposées à la construction de celle de VILLARD.

Je ne participerai plus au conseil municipal lorsqu'il nous sera demandé un vote par la C.C.V.V et le Département.

Je songe, après 13 belles années à Villard, à quitter la vallée verte. Je ne souhaite en effet, ni financer par mes impôts locaux des tennis couverts au bénéfice de quelques-uns plutôt qu'une école au bénéfice de deux villages et les projets futurs, ni être aimable avec certaines et certains après ce vote de la C.C.V.V.

Je souhaite remercier mesdames et messieurs les conseillers municipaux de Villard pour leur accueil et leur complicité.

Monsieur Pierrick Dufourd remercie Monsieur Jean-Louis Gavory pour sa franchise. Il est le premier déçu et en colère de la manière dont cela s'est passé à la C.C.V.V.

Il remercie Monsieur Jean-Louis Gavory et Madame Emilie Bernaz pour la conception du dernier Villard Infos. Monsieur Jean-Louis Gavory indique que l'ordinateur du cadastre a été changé, la consultation est facilitée et rapide.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur Pierrick Dufourd indique qu'il a reçu trois mails pour demander l'aménagement de trottoirs route du Col du Perret car plusieurs familles descendent et remontent à pied de l'école et la circulation est dangereuse. Un échange a lieu entre les conseillers. La commune n'est pas propriétaire des côtés de la route qui est départementale et gérée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie. La route est trop étroite pour la création de trottoir. Il est proposé de demander un devis pour le traçage de bandes de peinture pour matérialiser et sécuriser la présence des piétons sur le bord de la route et d'y installer deux panneaux lumineux « attention piétons » alimentés par énergie solaire. Une participation financière sera demandée au conseil Départemental au titre des amendes de police 2025.

Monsieur Pierrick Dufourd indique qu'il a reçu un mail concernant la dangerosité de la priorité à droite de la Route de la Gruaz et qu'il est demandé de la matérialiser au sol. Les conseillers municipaux sont unanimes pour dire que la priorité à droite est matérialisée par un panneau avant le carrefour.

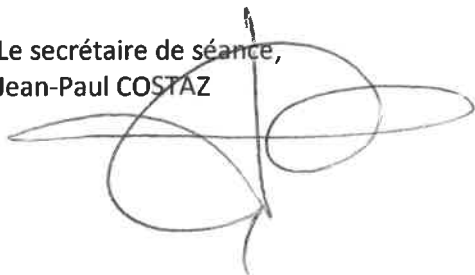
Concernant les logements aux Nais, il indique que la commune a fait appel au Syane pour l'aider dans les travaux à entreprendre. Il conseille la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb et souhaite savoir si la commune va faire appel à un cabinet pour la maîtrise d'œuvre. Après concertation, un devis sera demandé pour le diagnostic et il sera envisagé de faire appel à un cabinet pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Pierrick Dufourd a reçu l'invitation, pour la cérémonie et le repas, envoyée par la commune de Burdignin qui organise cette année la cérémonie du 8 mai pour l'ensemble des communes de la vallée verte. Il sera absent à cette date et demande aux conseiller municipaux intéressés de bien vouloir s'inscrire avant le 25 avril prochain. Monsieur Jean-Paul COSTAZ, 1^{er} adjoint au Maire, sera présent à la cérémonie du 8 mai à 9h au monument aux morts de Villard.

Une question est posée concernant l'heure de fin d'utilisation du domaine public par la roulotte à Yéyé et Jess présente le mercredi et le samedi devant la Fruitière. L'horaire est de 17h30 à 22h. Il est indiqué que l'horaire de 22h le samedi 12 avril dernier n'a pas été respecté et que le groupe électrogène est très bruyant. De plus, une banderole est présente sur le grillage de l'école, aucune autorisation n'a été demandée en mairie. Monsieur Pierrick Dufourd indique que M et Mme SANCHEZ ont déjà reçu un courrier d'avertissement, il est demandé à la secrétaire générale d'envoyer un courrier en recommandé pour abroger l'arrêté municipal n° 2024-10 du 19 avril 2024 permettant l'utilisation du domaine public à des fins commerciales à compter du mercredi 23 avril 2025.

La séance est levée à 21h55.

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul COSTAZ

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Le Maire,
Pierrick DUFOURD

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent, sweeping horizontal stroke at the bottom and several smaller, more intricate strokes above it.